

# Les systèmes de paiement de gros montant

## L'ESSENTIEL

Les économies modernes génèrent une multitude d'échanges monétaires. Les systèmes de paiement, notamment les systèmes de paiement de gros montant, permettent de **faire circuler la monnaie dans l'économie**. Ils jouent un **rôle pivot** pour alimenter les marchés financiers et les acteurs économiques en liquidités, assurer les paiements et la bonne fin des échanges. Ils contribuent ainsi directement au maintien de la **confiance** dans la monnaie et dans les marchés financiers, à la **stabilité financière** et à la croissance économique.

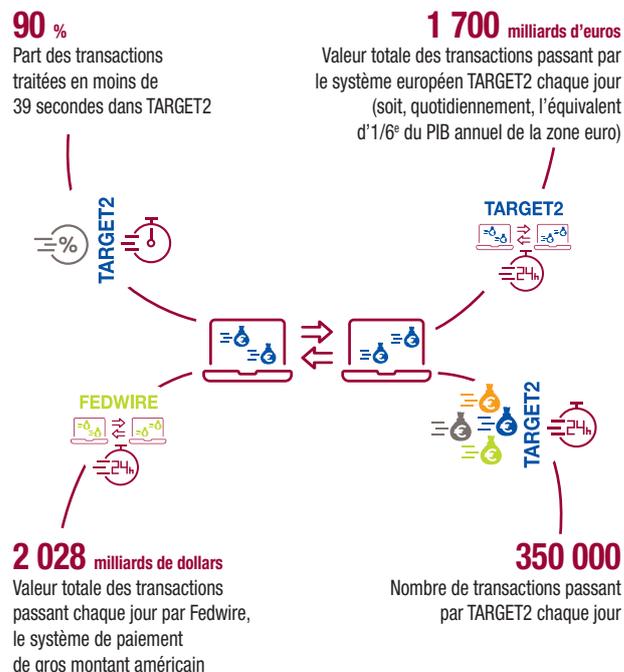
Ce sont essentiellement les banques qui utilisent les systèmes de paiement de gros montant pour transférer de l'argent ou en recevoir. Quant aux transferts de tout un chacun, particulier ou entreprise, ils sont principalement traités dans les systèmes de paiement de détail, eux-mêmes connectés aux systèmes de paiement de gros montant (voir, en infographie, *l'exemple du système TARGET2*).

Les **banques centrales** sont directement intéressées au bon fonctionnement des systèmes de paiement de gros montant : elles sont elles-mêmes utilisatrices de ces systèmes pour la mise en œuvre de la **politique monétaire** (notamment les opérations de refinancement des banques commerciales). La plupart des banques centrales gèrent d'ailleurs elles-mêmes un système de paiement de gros montant national.

Les systèmes de paiement doivent faire transiter l'argent le plus rapidement possible. Ils doivent donc être **sûrs et robustes**, en particulier en situation de crise (voir *Comprendre les risques*). S'ils venaient à ne plus fonctionner correctement, les systèmes de paiement de gros montant pourraient être à l'origine de **chocs financiers** en provoquant des pénuries de liquidités se transmettant à différents pays. Les effets de telles perturbations pourraient aller bien au-delà des participants à ces systèmes, notamment les banques, sans toutefois menacer la stabilité globale du système financier du fait de l'existence d'autres mécanismes de règlements. C'est pourquoi les systèmes de paiement (tout comme les **infrastructures de marché** dont ils font partie avec, par exemple, les systèmes de règlement-livraison de titres et les chambres de compensation – voir *Pour en savoir plus*) sont généralement considérés comme d'importance « systémique » : **la défaillance d'un acteur peut entraîner, par effet de contagion, la défaillance d'autres acteurs**.

Une **régulation** de ces activités est donc nécessaire : **réglementation** par le législateur national ou européen, **surveillance** confiée aux banques centrales et **coordination** des autorités au niveau international.

## QUELQUES CHIFFRES



## UN PEU D'HISTOIRE

- **1587** Apparition à Venise de la compensation des créances bancaires par un organisme central, Il Banco della Piazza di Rialto.
- **1974** La faillite de la modeste banque allemande Herstatt provoque, via les systèmes de paiement, de fortes perturbations chez plusieurs de ses contreparties dans le monde.
- **1984** Dématérialisation totale des titres de valeurs mobilières (actions...) en France.
- **1990** Rapport du Comité Lamfalussy du G10 préconisant des normes minimales pour réduire les risques des systèmes interbancaires.
- **1999** En lien avec le passage à l'euro, démarrage du système européen TARGET pour le règlement de transactions domestiques ou transfrontières entre banques commerciales.
- **2008** Création de TARGET2.
- **2008** Durant la crise financière, les systèmes de paiement et autres infrastructures des marchés financiers font preuve de robustesse. Le G20 reconnaît leur rôle en matière de stabilité financière et la nécessité d'une surveillance accrue.
- **2012** Nouveaux principes de la Banque des règlements internationaux (BRI) sur les infrastructures de marchés financiers.
- **2015** L'Eurosystème ouvre le système de règlement-livraison de titres T2S (*TARGET2 Securities*).
- **2018** L'Eurosystème ouvre, en lien avec TARGET2, le système de paiement instantané TIPS.

## COMPRENDRE

### Les risques relevant des systèmes de paiement

Les systèmes de paiement doivent être sécurisés par un cadre juridique fort, par des technologies et des procédures robustes et par une supervision extérieure adaptée, ceci afin de limiter les **différents risques** liés à leur activité.

Le **risque de liquidité** se matérialise lorsqu'un participant n'a pas de fonds disponibles pour régler ses obligations financières arrivées à échéance (même s'il pourrait être en mesure de le faire ultérieurement).

Le **risque de crédit** correspond à l'incapacité d'un participant de régler intégralement ses obligations financières, à l'échéance ou même ultérieurement.

Le **risque opérationnel** concerne les défaillances liées à l'organisation du gestionnaire d'un système de paiement, à ses ressources humaines, à ses systèmes d'information ou à des événements externes (fraude, cyberattaque...). D'où, par exemple, des obligations de dupliquer les systèmes, de pouvoir les redémarrer rapidement. Sont également à prendre en compte les questions touchant à la protection des données et à la détection des transactions à risque (blanchiment, financement du terrorisme).

Ces différents types de risques peuvent perturber le bon déroulement des paiements dans les systèmes, voire impacter le système financier, en fonction des acteurs touchés et des montants en jeu : c'est ce que l'on appelle le **risque systémique** (voir *L'essentiel*).

Dans la zone euro, l'une des missions fondamentales de l'**Eurosystème** est de **promouvoir le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement**. La **Banque de France** contrôle les systèmes localisés en France et participe à la surveillance des systèmes actifs à l'échelle européenne ou internationale et dont l'activité a des implications pour le système financier français.

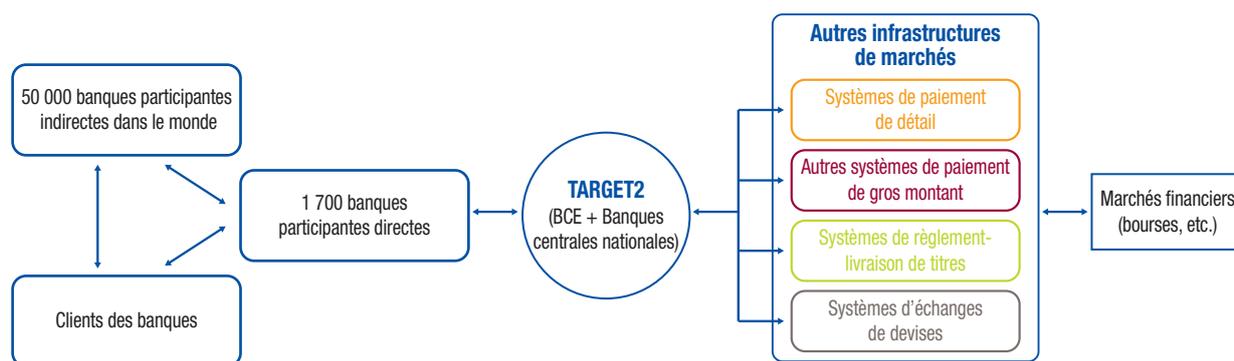
### TARGET2

TARGET2 (*Trans-european Automated Real-time Gross settlement Express Transfer*, système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel) est le **système de paiement de gros montant de l'Eurosystème**. Il est utilisé par 24 banques centrales de l'Union européenne (dont 5 de pays hors zone euro) et par les banques commerciales pour exécuter, en temps réel, les paiements en euros **urgents et de montant élevé**, notamment les **opérations de politique monétaire**. La valeur moyenne d'une transaction traitée par TARGET2 est de 4,8 millions d'euros.

Plus de 1 700 banques (et, indirectement, 50 000 entités financières dans le monde) utilisent TARGET2 pour leur propre compte ou au bénéfice de leurs clients. TARGET2 **facilite donc les paiements en euros** entre les États membres et au-delà.

TARGET2 a été conçu et est géré par trois banques centrales nationales (Banque de France, Banque d'Allemagne et Banque d'Italie) pour le compte de l'ensemble de l'Eurosystème. Il traite 90 millions de transactions par an, pour une valeur totale de 432 000 milliards d'euros.

## LE SYSTÈME TARGET2



## POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- Paiements et infrastructures de marché à l'ère digitale, Banque de France
- TARGET2, BCE

À voir :

- 5 minutes pour tout savoir sur TARGET2, vidéo Banque de France
- Qu'est-ce qu'une chambre de compensation (en 5 minutes) ?, vidéo Banque de France

- Le circuit économique, vidéo Citéco
- Le déclenchement d'une crise, vidéo Citéco

Liens utiles :

- Infrastructures de marchés et moyens de paiement, Banque de France
- Paiements et marchés, BCE
- La compensation, La finance pour tous
- Comptes et paiements bancaires, Mes questions d'argent